



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180927-CONS-AG-18-112
-DE
Date de réception préfecture : 05/10/2018

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Conseil du 27 septembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Subvention 2018 à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 2B)

L'an Deux Mille dix-huit, le vingt-sept septembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 14 septembre 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Marie-Christine BERTOLUCCI, Emmanuelle DE GENTILI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Jacques PADOVANI, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Michel SAVELLI, Marie Dominique GIAMARCHI, Marie Dominique CARRIER, Jean Louis MILANI, Jean-Noël VALERY,

ONT DONNE POUVOIR :

Jean BIAGGINI	à	Marie Christine BERTOLUCCI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Jean ZUCCARELLI	à	François Xavier RIOLACCI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI PIACENTINI	à	Marie Dominique GIAMARCHI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Guy ARMANET	à	Henri POYET

QUORUM : 21

ABSENTS : Angèle BRUNINI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Julien MORGANTI, Dominique ROSSI, Françoise VESPERINI, Valérie BIANCHI, Thérèse LORENZI, Marie-Paule HOUEMER, Etienne PERFETTI, Mattea LACAVE, Lucien NATALI.

Secrétaire de séance : Mme Marie Dominique GIAMARCHI

Objet : Subvention 2018 à l'Agence Départementale d'information sur le Logement (ADIL 2B)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération et prévoyant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu la Délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2010 approuvant la Création de l'Agence Départementale d'information sur le Logement ;

Considérant la demande de subvention de l'ADIL pour l'année 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau 25 septembre 2018 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement une subvention de 5000 € pour l'année 2018 ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI